



## CODE DES EXAMENS

***Pour permettre le bon déroulement des examens, les étudiants sont tenus de se conformer de façon scrupuleuse aux instructions ci-après :***

1. Le contrôle de l'identité de l'étudiant est obligatoire, soit à l'entrée de l'amphithéâtre, soit en début d'épreuve. L'étudiant doit justifier de son identité, au moyen de sa carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité ou du passeport, etc.
2. L'émargement des étudiants est obligatoirement organisé après vérification de l'identité.
3. Les étudiants composent à la place, dans la salle ou amphithéâtre qui leur ont été assignés sous peine d'annulation de sa copie. Toutefois, les surveillants sont autorisés à procéder à tout changement de place s'ils l'estiment nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.
4. Eteindre obligatoirement tous les téléphones portables pendant toute la durée des épreuves. En effet, le téléphone portable ne saurait être utilisé comme calculatrice, horloge, ou chronomètre, durant les épreuves.
5. Se départir, avant le début des épreuves, de tout document ou matériel non autorisé (sacs, serviettes, livre, cahier....) qui devra être déposé à l'endroit indiqué à cet effet.
6. Pour toute question lors du déroulement de l'épreuve, il appartient à l'étudiant de lever la main afin d'attirer l'attention d'un surveillant. Ni le comportement, ni la tenue vestimentaire de l'étudiant ne doit être de nature à permettre la fraude durant l'épreuve.
7. Ne disposer pendant la composition, d'aucun document ni matériel de cours non autorisé sauf avec l'accord express de l'enseignant. A propos des calculatrices, les étudiants se référeront aux instructions portées sur le sujet.
8. Prendre toutes les dispositions utiles avant le début des épreuves, car aucune autorisation de sortie ne sera accordée avant la fin des trois quarts du temps de composition de l'épreuve en cours. Exceptionnellement, en cas de besoins naturels, le candidat sera accompagné par un surveillant.
9. Pendant le déroulement de l'épreuve, aucune communication n'est autorisée entre étudiants et avec l'extérieur. A cet effet, chacun s'assurera avant le début des épreuves qu'il dispose de tout le matériel nécessaire à la composition (règle, crayon, stylos.....etc.)
10. Tout étudiant se présentant en salle d'examen un quart d'heure après le début des épreuves ne peut être autorisé à composer.
11. La remise de la copie est obligatoire, même s'il s'agit d'une copie blanche

12. Eviter toute agression physique ou verbale à l'endroit des surveillants sous peine d'exclusion immédiate et de poursuites disciplinaires et judiciaires

***Tout candidat qui ne respectera pas ces consignes sera considéré comme fraudeur et subira les conséquences qui en découleront.***

**Le Doyen**